



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

15^{ème} congrès Fédéral

Résolution sur l'outil syndical

Au préalable, cette résolution est en application des décisions du 49^{ème} congrès confédéral.

A l'évidence, les différentes réformes engagées depuis 2007 par Sarkozy et Fillon ont eu des conséquences qui interpellent notre organisation.

De même, nous ne pouvons pas ignorer le transfert d'un nombre important de personnel d'exploitation, administratif et OPA (env. 40 000) et de missions vers les collectivités territoriales, suite à la loi du 13 août 2004. De fait, un nombre important d'adhérents et d'agents actuellement syndiqués à la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT (FNEE-CGT) ne relèvent pas que de l'Etat mais aussi de la territoriale.

Comment ne pas tenir compte également des redécoupages ministériels successifs. Pour ce qui nous concerne, ce fut la création du ministère de l'écologie en 2007 par le regroupement des ministères de l'Équipement avec celui de l'Environnement et une partie de l'Industrie. Depuis, il y a eu quatre changements de périmètre avec, ou pas, le logement ou l'énergie notamment.

Les mesures RGPP et la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) ont également modifié en profondeur l'organisation de l'Etat au niveau des territoires. Pour le niveau régional, c'est la création des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par la fusion des DRE, DRIRE et DIREN ainsi que les Directions interrégionales de la mer (DIRM). Pour le niveau interdépartementale, c'est la création des Directions interdépartementales des routes (DIR). Pour le niveau départemental, après la vague de rapprochement des DDE-DDAF, c'est la mise en place de directions départementales interministérielles (DDT-M, DDPP, DDPPCS) sous la tutelle des préfets.

De même, comment ne pas tenir compte des différentes réformes comme les projets de fusions de corps, la fusion ou transfert de services (EPA VNF ; projet CEREMA) qui interpelle nos syndicats.

Enfin, le Gouvernement va déposer au Parlement un projet de loi portant sur la décentralisation (acte III) et la réforme de l'action publique.

Pour la CGT, engager une nouvelle phase de décentralisation dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement fait peser de lourdes menaces sur les finances publiques, la pérennité et la qualité des services publics, de l'emploi public et des conditions de travail et de rémunération des agents. La CGT Fonction publique se prononce à ce stade contre l'engagement d'une nouvelle phase de décentralisation et les transferts de missions qui pourraient en découler.

De fait, notre champ professionnel a profondément changé ces dernières années.

Déjà, dans les territoires et notamment avec les Collectifs CGT fonction publique, des organisations de la Fédération (SNPTRI, SNOA, SNPTAS,....) travaillent avec les camarades de la Fédération CGT des services publics, l'UGFF suite aux transferts et sont confrontées de plein fouet à la question de l'outil syndical.

Il en est de même suite aux « regroupements » au niveau régional (DREAL) et départemental (DDT-M) entre les camarades de l'Équipement-Environnement, de l'Agriculture, de l'Industrie, des préfectures, etc.....

Bref, l'ensemble de ces mesures, que la CGT combat, nous oblige – encore une fois – à nous poser la question de notre outil fédéral pour une efficacité optimale de l'activité syndicale CGT au service des personnels de toutes catégories et de notre conception des missions de service public.

Un des enjeux est sans aucun doute de se doter de structures pérennes, groupant les syndiqués, ne se retrouvant pas en décalage à chaque réforme administrative quelle qu'elle soit et surtout être en phase avec nos revendications. A cet égard, nous ne pouvons ignorer les discussions qui ont lieu actuellement entre l'UGFF-CGT et ses composantes (dont des syndicats de la FNEE-CGT) et la Fédération CGT des services publics notamment sur :

- la question d'un statut unifié dans la fonction publique,
- les compétences partagées entre l'Etat et les Collectivités,
- les enjeux revendicatifs partagés (notamment sur les infrastructures de transports),
- l'évolution de l'outil syndical.

Nous sommes donc tous concernés par ces réflexions et par les indispensables évolutions auxquelles elles doivent aboutir.

Il ne s'agit pas que le 15^{ème} congrès fédéral arrête une décision statutaire mais il doit acter une orientation.

Le groupe de travail Fédéral mis en place suite à notre 14^{ème} congrès a mené une réflexion sur l'évolution de l'outil syndical en concertation permanente avec les orientations des syndicats de la Fédération mais aussi en tenant compte des discussions en cours à l'UGFF et à la Fédération des services publics.

Une organisation syndicale calée systématiquement en fonction des restructurations et de l'évolution des champs ministériels serait une erreur.

Dans un souci de stabilité et d'efficacité, notre outil syndical doit être construit autour de nos missions et de nos revendications.

Il apparaît cependant la nécessité d'une coordination nationale Etat et territoriale pour porter nos revendications auprès des ministères de tutelles, de Matignon, des Conseils supérieurs de l'Etat et de la territoriale ainsi que du Conseil supérieur commun.

Aussi, il est proposé de s'orienter à terme vers la création d'une seule fédération syndiquant sur la base des missions de la fonction publique de l'Etat et des Collectivités territoriales. Cet objectif final, devra se faire en plusieurs étapes.

Les décisions statutaires seront à prendre dans les deux ou trois années à venir, à tous les niveaux pertinents par les syndiqués eux-mêmes et en liaison avec toutes les autres structures concernées de la CGT.